

SEANCE DU 07 AVRIL 2016

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET 2016

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif de la commune a présenté :

- un excédent d'exploitation de 270 728.27€
- un excédent d'investissement de ... 285 032.72€

Décide d'affecter en 2016 les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

- compte 002 « excédent antérieur reporté » 270 28.27 €
- compte 001 « excédent antérieur reporté » 285 032.72€

BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX – AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET 2016

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif de la commune a présenté :

- un excédent de fonctionnement de 16 325.69€
- un déficit d'investissement de 10 787.31€

Décide d'affecter en 2016 les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

- compte 002 « excédent antérieur reporté »..... 5 538.38 €
- compte 001 « déficit antérieur reporté ».....10 787.31 €
- compte 1068 « excédents capitalisés ».....10 787.31 €

BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 AU BUDGET 2016

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif de la commune a présenté :

- un déficit d'exploitation de 209 652.52 €
- un déficit d'investissement de 52 332.46 €

Décide d'affecter en 2016 les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

- compte 002 « déficit antérieur reporté »..... 209 650.52 €
- compte 001 « déficit antérieur reporté » 52 332.46 €

BUDGET ANNEXE RÉGIE TRANSPORTS SCOLAIRES- AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET 2016

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif de la commune a présenté :

- un déficit d'exploitation de 1 290.48 €
- un excédent d'investissement de23 280.35 €

Décide d'affecter en 2016 les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

- compte 002 « déficit antérieur reporté »..... 1 290.48 €
- compte 001 « excédent antérieur reporté » 23 280.35 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015
AU BUDGET 2016

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif de la commune a présenté :

- un excédent d'exploitation de 6 420.40 €
- un excédent d'investissement de 68 873.54 €

Décide d'affecter en 2016 les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

- compte 002 « excédent antérieur reporté »..... 6 420.40 €
- compte 001 « excédent antérieur reporté » 68 873.54 €

VOTE DES BUDGETS 2016

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les budgets 2016 suivants :

Budget de la Commune

Dépenses de fonctionnement..... 1 142 934.44 €
 Recettes de fonctionnement 1 142 934.44 €

Dépenses d'investissement..... 1 096 148.67 €
 Recettes d'investissement..... 1 096 148.67 €

Budget zone artisanale

Dépenses de fonctionnement 511 762.65 €
 Recettes de fonctionnement 511 762.65 €

Dépenses d'investissement..... 282 112.13 €
 Recettes d'investissement..... 282 112.13 €

Budget annexe locaux commerciaux

Dépenses de fonctionnement..... 28 938.38 €
 Recettes de fonctionnement..... 28 938.38 €

Dépenses d'investissement..... 29 200.89 €
 Recettes d'investissement..... 29 200.89 €

Budget annexe Régie Transport scolaire

Dépenses de fonctionnement..... 35 300.00 €
 Recettes de fonctionnement..... 35 300.00 €

Dépenses d'investissement..... 23 280.35 €
 Recettes d'investissement..... 23 280.35 €

Budget annexe Assainissement

Dépenses de fonctionnement..... 15 226.40 €
 Recettes de fonctionnement..... 15 226.40 €

Dépenses d'investissement..... 73 692.93 €
 Recettes de fonctionnement..... 73 692.93 €

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2016, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux qui s'établissent comme suit :

- taxe d'habitation : 12.06 %
- taxe foncière (bâti) : 10.53 %
- taxe foncière (non bâti) : 73.62 %

BUDGET – DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Monsieur le Maire explique que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire, à l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans
- des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Président propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Camion et véhicule	7 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel technique	8 ans
Tracteur / Subvention achat	10 ans
Lame à neige	20 ans
Mobilier salle des fêtes	10 ans

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les durées d'amortissement indiquées dans le tableau ci-dessus.

BUDGET – DOTATION POUR PROVISION RISQUES CONTENTIEUX

Monsieur le Maire explique que toutes les communes, quel que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques avec obligation de provisionner pour : contentieux, procédure collective et recouvrement des restes sur compte de tiers.

Le régime de droit commun est le régime de provisions semi budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision sans contrepartie en recettes d'investissement.

Elles seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque, et donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Une procédure juridique a été entamé à l'encontre du Cabinet d'Architecture La Gare ainsi que contre l'entreprise JEAN concernant le litige du revêtement non adapté de la place du marché.

La somme de 7000 € a été provisionnée sur le BP 2016.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR REMPLACEMENT DES COPIEURS DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE

Monsieur le Maire explique au conseil que les contrats liés aux copieurs de la Mairie et de l'Ecole se terminent en août 2016, trois devis ont été comparés (Toshiba, Sfère Bureau-tique et Jeapi), après en avoir délibéré le conseil municipal décide de choisir la Société TOSHIBA.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le contrat de maintenance au tarif de 0.0035€ HT pour les copies noir et blanc et 0.035€ HT pour les copies couleurs, le conseil demande ce ces tarifs soient bloqués pour trois ans.

PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE ANGLETERRE – COLLEGE LA BOETIE

Une subvention de 50 € est accordée au collège la Boëtie à Sarlat pour le financement d'un voyage scolaire en Angleterre auquel participera une élève domiciliée sur la commune.

ARRÊT DU DISTRIBUTEUR À BILLETS DE LA POSTE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 30 mars 2016 du Directeur Appui au Réseau et Partenariats de la Poste concernant le distributeur à Billets (DAB), celui-ci ne serait pas suffisamment utilisé et commence à être obsolète (12ans).

Il confirme l'arrêt du DAB au 1^{er} juillet 2016 et fait des propositions quant au devenir du Bureau de Poste (Agence Postale ou Relais Poste Commerçant).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

REFUSE l'arrêt du DAB au 1^{er} juillet 2016, période où il sert le plus ;

REGRETTE que la Direction de la Poste n'est pas chercher une solution pour le remplacement en partenariat avec la commune, en sachant que la machine est souvent hors service par manque d'approvisionnement ;

RAPPELLE que l'arrêt du DAB aura un impact économique néfaste pour la commune, la vie des petits commerces, animations associatives, marchés ;

INFORME la Direction de la Poste qu'aucune discussion ne sera engagé sur le devenir du Bureau de Poste tant qu'une solution ne sera pas trouvé pour le DAB.

SOUHAITE une nouvelle concertation avec la Direction Régionale pour la pérennité du DAB